

ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en

Master 2ème année Mention Droit du numérique Parcours Droit, numérique, IA

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

Vu le décret n° 2022-1556 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

ARRETE:

Article 1er

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2025-2026 en :

Master 2ème année Mention Droit du numérique Parcours Droit, numérique, IA

est composée comme suit :

- Madame Jessica EYNARD, maître de conférences, présidente de la commission
- Madame Pascale ZARATE, professeur des universités
- Madame Laurence CALANDRI, maître de conférences

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Pour le Préstraine, Equipus délé 2 1/04/2025
Le Directeur Général des GUICO
de l'Univerta Président de

2 rue du Doyen-Gabriel-Marty – 31042 Toulouse cedex 9 - France Tél. : +33 (0)5 61 63 35 00